

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit ars à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, président

Etaient présents : M. Sébille, Mme Catrevaux, M. Thébaut, M. Valiente, Mme Maillot, Mme Le Mouél, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Pasquier donne procuration à Mme Catrevaux
Mme Guillerme donne procuration à Mme Masselot
Mme Houssaye donne procuration à Mme Maillot
Mme Dalino donne procuration à M. Thébaut
Absents :
Mme Le Floch
M. Néar

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Absents : 6
Nombre de pouvoirs : 4
Votants : 11 + 4

2023-005 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le conseil d'administration, constatant que le compte administratif de 2022 présente les résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2022	86 874,28 €
B	Dépenses de fonctionnement 2022	86 873,28 €
C= A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	1,00 €
D	Résultat de clôture 2021 reporté	0,00 €
E= C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2022	1,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2022	2 191,75 €
G	Dépenses d'investissement 2022	1 589,00 €
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2022	602,75 €
I	Résultat de clôture 2021 reporté	7 379,34 €
J= H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2022 (Excédent)	7 982,09 €
K	Restes à réaliser 2022 en recettes	12 000,00
L	Restes à réaliser 2022 en dépenses	19 620,36
M = K-L	Solde des restes à réaliser 2022	-7 620,36
N = J+ M	Besoin de financement de la section investissement	361,73

II – Affectation des résultats

Après avoir constaté ces résultats, le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter, au budget primitif 2023 du CCAS, le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 € et celui de la section d'investissement, d'un montant de 7 982,09 €, comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	Montants en euros
Recettes: 002- Résultat de fonctionnement reporté	1,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants en euros
Recettes: 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 982,09 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à la majorité :

- ADOPTE le tableau des résultats 2022
- DONNE pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 30 mars 2023

La vice-présidente



Danielle CATREVAUX